

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de en date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du)

Organisme : ...Office National du Tourisme Tunisien (ONTT)
Domaine de la prestation : Investissement touristiques
Objet de la prestation : Attestation de dépôt de déclaration d'investissement pour renouvellement d'équipements touristiques.

Conditions d'obtention

- les équipements à renouveler doivent avoir au moins 3 ans

Pièces à fournir

- Demande écrite au nom du Directeur Général de l'ONTT.
- Déclaration d'investissement à remplir.
- Factures pro-format du matériel à renouveler
- Date d'acquisition du matériel à renouveler.

Etapes	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Etude du dossier - Proposition pour signature de l'attestation de dépôt de déclaration - Notification au promoteur	- Direction de la Promotion des Investissements. - Direction Générale de l'ONTT.	Un mois à partir de la date de dépôt du dossier

Lieu de dépôt du dossier

Service : Direction de la Promotion des Investissements (DPI)
Adresse : 51, Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction de la Promotion des Investissements (DPI)
Adresse : 51, Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Délai d'obtention de la prestation

Un mois à partir de la date de dépôt du dossier

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant code d'incitation aux investissements